

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 32

Présents ou représentés : 28

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 22/03/2017

Date d'affichage : 23/03/2017

de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Margaret LOVERA / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Ernest DAL SOGLIO à Malika OUAREZKI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer des subventions aux associations pour un montant de 370 000 € et des subventions exceptionnelles d'un montant de 5 000 €. Le détail de ces subventions figure à l'annexe IV - B 1-7 du budget de la commune.

Madame Laëtitia PICOT en qualité de Présidente de l'Office de Tourisme, Madame Audrey TROIN, Monsieur Aimé GARNIER et Madame Christelle DUVERNET, en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'allouer des subventions aux associations pour un montant de 370 000 € et des subventions exceptionnelles d'un montant de 5 000 €, conformément au détail figurant à l'annexe IV - B 1-7 du budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDE - Anthony GIRAUD).

Le Maire,
Marc Étienne LANSADE


